



<http://atscaf69gene.e-monsite.com/>

## **Compte-rendu de la réunion généalogique du mardi 23 mai 2023**

### **I/ Participation**

- **Présents** : Bruno D., Chantal R., Guy M., Jacqueline V., Jean-Marie D., Laurent G., Nicole Z. et votre serviteur Bernard C.
- **Excusés** : Catherine B., Christine V. et Gérard H.

### **II/ Vie de la section**

#### **A/ Rangement de notre documentation**

- Avant la réunion Bernard a emprunté les clés à l'ATSCAF départementale et est allé voir les locaux de l'association dans le hall de la cantine. Il a constaté qu'il n'y avait aucune place dans les placards et armoires afin d'y ranger notre documentation.

En revanche il y a de la place pour y entreposer une armoire métallique.

Comme il n'est pas question de financer une telle acquisition nous allons être attentifs aux opportunités afin de récupérer du matériel administratif ancien qui serait voué à la destruction.

En attendant nos revues sont entreposées sur une demi-étagère dans une armoire située dans le local de permanence de l'ATSCAF. Ce qui n'est évidemment pratique pour personne.

- A propos de documentation, Bruno a apporté 4 revues généalogiques qu'une connaissance lui a remises. Elles enrichiront notre collection.

#### **B/ Le futur de l'ATSCAF**

- A une question posée sur le devenir de l'ATSCAF il est précisé que l'Administration abandonne l'idée de regrouper l'ATSCAF avec les autres associations du Ministère dans une structure « faitière ». En effet juridiquement l'ATSCAF est une fédération nationale d'associations départementales. Or dans la vie d'une association la structuration ne peut être modifiée que par les votes des adhérents en Assemblée Générale. Bref l'ATSCAF a une personnalité juridique autonome. La structure est donc sauvée pour l'instant. Ce qui ne signifie pas que tout danger est écarté en particulier au niveau des subventions ministérielles.
- Nous nous interrogeons également sur le sort réservé à l'ATSCAF Rhône lors du déménagement en 2024 dans les locaux de la nouvelle Cité Administrative d'Etat. En effet le nombre de mètres carrés sera très réduit par rapport à la superficie existante.

Bruno est donc chargé de demander au Conseil d'Administration de l'ATSCAF Rhône ce qui est prévu par l'Administration pour notre association en termes de locaux.

Si rien n'est annoncé, Bruno demandera au CA à ce qu'une démarche soit faite au plus vite en direction du Directeur pour que nous ne soyons pas oubliés à l'occasion du déménagement.

Dans le secteur privé l'employeur finance le fonctionnement du Comité Social et Economique (les anciens CE). Il ne serait donc pas anormal que les associations comme la nôtre qui font également vivre les activités sportives et culturelles des personnels reçoivent de l'Administration les moyens suffisants pour fonctionner en l'absence de CSE dans la Fonction Publique.

### **C/ Relation avec les Services Sociaux**

Gérard a obtenu de la Délégation des Services Sociaux du Rhône, la possibilité de faire connaître l'existence de notre section de généalogie auprès des retraités des Finances.

Restait à écrire un texte concis qui serait inclus dans une publication départementale.

Gérard avait prévu un premier jet. Bernard l'a remis en forme et le groupe a validé ce texte après quelques modifications.

Gérard, empêché aujourd'hui, le fera parvenir aux Services Sociaux.

Voici le texte en question :

*La généalogie intéresse de plus en plus de français et parmi eux les retraités. Si vous voulez aussi vous y lancer il existe une section de généalogie au sein de l'ATSCAF Rhône.*

*Elle se réunit à la Cité Administrative de la Part-Dieu un mardi sur deux de 16h30 à 18h30 et rassemble une quinzaine de personnes dans une très bonne ambiance.*

*Nous y accueillons et aidons les débutants. Nous tentons de résoudre les problèmes rencontrés par les membres lors de leurs recherches personnelles. Nous échangeons sur les nouveautés, les astuces, les outils informatiques, les expériences de chacun. Nous utilisons un vidéoprojecteur couplé à un ordinateur en ligne ce qui rend les explications plus claires.*

*Nous organisons aussi des visites sur des thèmes proches de la généalogie (Archives départementales ou Municipales, Fort Montluc, etc...).*

*Vous trouverez sur notre site (<http://atscaf69gene.e-monsite.com/>) notre planning, de nombreux liens utiles, nos comptes-rendus et une documentation conséquente.*

*Pour nous joindre :*

*Gérard HIRT, mel : [gerard.hirt@wanadoo.fr](mailto:gerard.hirt@wanadoo.fr). Tél : 07 81 40 66 59*

*Bernard CHAREYRON : [bernard.chareyron406@orange.fr](mailto:bernard.chareyron406@orange.fr). Tél : 07 86 22 80 37*

## **D/ Formation Gallica**

Les membres de la section de généalogie sont toujours aussi embarrassés pour effectuer des recherches sur Gallica, le site de la Bibliothèque Nationale de France. Il y a tant de données que la recherche y est assez compliquée pour ne pas dire plus.

Comme Isabelle a des compétences en la matière nous serions très heureux qu'elle accepte de nous former lors d'une prochaine réunion de Généatscaf.

Nous demandons donc à Bruno qu'il intercède en ce sens auprès d'elle. C'est elle qui nous fixera la date de cette formation puisque son emploi du temps est très chargé.

## **III/ Echanges généalogiques**

- En début de réunion Chantal et Jean-Marie évoquent l'organisation de **cousinades** et font part de leur expérience en la matière avec Bernard. Ce qui intéresse ce dernier c'est de savoir comment éditer un arbre généalogique de très grand format afin de l'apposer sur un mur par exemple.

Si des collègues ont des connaissances en la matière ce serait bien d'en discuter la fois prochaine.

- Jacqueline nous donne la réponse à une question qu'elle se posait et nous posait lors d'une précédente réunion. Elle se demandait comment un membre de sa famille pouvait avoir été déclaré « **Mort pour la France** » alors qu'il était décédé après la fin de la campagne militaire de 1940. La réponse est qu'il était résistant et qu'il est mort du fait de son courageux engagement.

## **IV/ Utiliser au mieux Généanet**

### **A/ Les abonnements Premium à l'essai.**

Chantal nous apprend qu'elle bénéficie - grâce à Guy- d'un **abonnement Premium gratuit d'un mois sur Généanet.** Elle a bien l'intention d'en profiter pour avancer sur son arbre.

En effet, même si on peut effectuer des recherches sur Généanet gratuitement, les outils prévus pour les membres Premium sont autrement plus efficaces.

Guy nous apprend que **chaque membre Premium peut offrir un mois gratuit à 5 personnes de son choix dans l'année.**

Pour ce faire le parrain clique sur l'onglet « communauté » de Généanet puis sur la ligne « parrainer un ami » et il choisit son « filleul ».

Voilà qui est bon à savoir !

### **B/ Les différents accès à un arbre Généanet.**

Jacqueline demande comment fonctionne le **système de « l'invité »** sur Généanet.

- Le titulaire d'un arbre peut inviter une personne tierce à avoir un **accès « invité »** sur cet arbre. Cela signifie que l'invité peut voir toutes les données figurant sur l'arbre même pour les contemporains. Par exemple voir la date et le lieu de naissance de quelqu'un encore vivant.

- C'est la grande différence avec l'**accès « visiteur »** qui est le statut classique. On ne consulte alors sur un arbre que les données publiques c'est-à-dire en général tous les renseignements d'une personne née il y a plus de 100 ans. On peut consulter aussi les données « par défaut » pour les contemporains si l'auteur de l'arbre a choisi ce faible niveau de confidentialité. Dans ce cas-là on peut voir le nom, prénom et lien de filiation du contemporain mais c'est tout.
- Enfin existe l'**accès « éditeur »** sur un arbre en ligne. Il permet de le modifier au même titre que le propriétaire dudit arbre. Cela ne peut fonctionner que si l'on bâtit une généalogie de manière collective voire collégiale. Cela suppose une osmose, une entente parfaite entre les éditeurs.

### **C/ Citons nos sources**

Nous sommes quelques-uns à trouver désagréable de voir les données de nos arbres sur Généanet copiées et portées sur un autre arbre sans un mot de remerciement ou sans citer l'origine du renseignement.

Il est vrai que si on met son arbre sur Généanet c'est aussi pour en faire profiter la communauté généalogique. Et en contrepartie on utilise les données apportées par les autres.

Mais la règle est de **toujours citer ses sources**. Si ce ne sont pas les références à l'acte c'est au minimum le nom du propriétaire de l'arbre où on s'est « servi ».

Rappelons quand même qu'il faut toujours vérifier un renseignement trouvé sur un autre arbre en allant le valider dans les actes.

### **D/ Trier les résultats des recherches sur Généanet**

Quand on recherche un nom sur Généanet on obtient souvent une foule de résultats. Ces résultats sont classés par pertinence.

Cela signifie que les noms présentés en tête de liste sont ceux qui paraissent les plus crédibles à l'algorithme car ils sont sourcés ou parce qu'il y a de nombreux renseignements etc.

En fin de liste apparaissent les résultats moins fiables car le prénom diffère, ou l'orthographe est différente, ou la source n'est pas citée, ou la fiche est assez pauvre en renseignements etc.

Mais on peut choisir de classer les noms obtenus lors d'une recherche de nom sur d'autres critères : par exemple les dates, le lieu etc. On peut même créer un tri. Il suffit de cliquer sur l'onglet « trier par » en haut à droite de la liste des patronymes recherchés.

- Laurent souligne que les fiches recherchées sur Généanet n'ont pas toujours le même aspect.

Dans certains cas n'apparaissent que les parents et la fratrie. Dans d'autres cas s'ajoutent les grands-parents et les oncles.

Nous nous apercevons collectivement que cette différence provient du fait que nous interrogeons soit l'arbre d'un tiers soit notre propre arbre qui est alors plus détaillé.

### **V/ Sortie de fin de saison du club**

Comme chaque année nous allons fêter la fin de la saison et nous retrouver autour d'une table avant la séparation estivale.

C'est Jacqueline qui nous a rappelé à juste titre cette tradition.

La fixation de la date s'est avérée compliquée et aucune date ne permettra de réunir tout le monde.

**Les dates qui arrangent le plus de collègues sont le mardi 13 juin ou le mardi 27 juin.**

**Dans les deux cas l'initiative aura lieu le soir et ne devra pas nécessiter trop de déplacement.**

**Merci de faire savoir dans la semaine la date qui vous convient le mieux.**

### **PROCHAINE REUNION DU CLUB**

**LE MARDI 6 JUIN 2023 à 16h30, salle S88 D**

**Cité Administrative d'Etat de la Part-Dieu**